

## Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Demandes et encaissements de subventions

*M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :*

### I - Demande de subvention pour l'exposition Jean Ricardon

Lors de l'exposition Courbet en 2000, les actions de médiation en faveur des publics bénéficiaires des fonds FAS (adultes étrangers ou d'origine étrangère, résidant définitivement en Franche-Comté), ont rencontré un grand succès. Plus de 50 personnes issues de l'immigration (jeunes de 18-25 ans et adultes de 25 ans et plus) ont bénéficié de visites commentées spécifiques et d'ateliers d'art plastique où ils se sont particulièrement impliqués. Ces actions de médiation innovantes ont fait l'objet d'articles de presse dans le supplément de l'Est républicain du 19 septembre 2000 et dans la Lettre d'information du Ministère de la Culture et de la Communication du 1<sup>er</sup> novembre 2000.

En 2001, à l'occasion de l'exposition Jean Ricardon, une nouvelle série d'actions de médiation culturelle visant à familiariser le public issu de l'immigration avec l'art de son temps et à lutter contre l'incompréhension de l'art contemporain est prévue pour ce public, dont la demande est forte. Dans cette perspective, comme ce fut le cas en 2000, il y a lieu de solliciter la participation du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

#### Budget de l'opération :

Dépenses			Recettes		
	F	€		F	€
Achat de fournitures	15 000	2 286,74	Ville de Besançon	40 000	6 097,96
Travaux photographiques	35 000	5 335,72	Ministère du Travail	40 000	6 097,96
Intervention plasticien	30 000	4 573,47			
<b>Total</b>	<b>80 000</b>	<b>12 195,92</b>	<b>Total</b>	<b>80 000</b>	<b>12 195,92</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (Fonds FAS) d'un montant de 40 000 F (6 097,96 €),

- inscrire dès réception de l'arrêté attributif, le montant de la subvention par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes au chapitre 92.322.7471 (participation de l'Etat) code service 52010 et en dépenses au chapitre 92.322 / 6068 code service 52010.

### II - Encaissement de subventions :

*Exposition Ricardon :*

Suite à la demande de subvention d'un montant de 60 000 F (9 146,94 €) au Département du Doubs, pour l'exposition Jean Ricardon (délibération du Conseil Municipal du 15 janvier 2001), celui-ci vient de nous informer de sa participation à hauteur de 30 000 F (4 573,47 €). Cette somme devra être inscrite par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification attributive en recettes au 92.322.7473.52010 et en dépenses au 92.322/6068.52010.

*Restauration des collections du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie :*

Dans le cadre des campagnes annuelles de restauration de ses collections, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie a programmé pour 2001 une série de travaux sur certains de ses dessins des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles et sur un ensemble de cadres anciens. Le montant total de ses restaurations s'élève à 104 650 F (15 953,79 €). Afin de mener à bien cette campagne, il y a lieu de demander une participation au Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC FC).

Le Conseil Municipal est invité :

- à solliciter une subvention de 31 700 F (4 832,63 €) auprès de M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles,

- à inscrire le montant de cette subvention par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au 90.322/1321. 00509.52000 et en dépenses au 90.322/2316.00509.52000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 12 juin 2001.*